Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214503096-20250404-2025_15-DE

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 08/04/2025
Et
Publication ou notification du :
08/04/2025

L'an 2025, le 4 Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/03/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :
MM : DE BLOIS Bruno à M. de DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. BOUQUIN Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-15 – Approbation de l'emprunt pour le financement des investissements 2025 de la Commune

Pour financer les projets d'investissement de la commune de cette année et comme celle-ci est en capacité financière de le faire, il est nécessaire d'emprunter 100 000 €.

Après avoir consulté différents établissements bancaires, le Maire de Sennely est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt à moyen terme à taux fixe avec échéances constantes à cotation Gissler 1A pour un montant total de 100 000 € (cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 15 ans
- Frais de dossier : 150 €
- Taux Fixe
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- La mise à disposition des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an à compter de la date d'édition du contrat. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

Durée / Périodicité	Taux	Echéance constante	Coût Total des intérêts
60 T	3,47 %	2 144,93 €	28 696,06 €

Signé électroniquement par : Philippe DE DREUZY
Date de signature : 08/04/2025
Qualité : Sennely - Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214503096-20250404-2025_15-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ***D'AUTORISER à 14 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention*** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

MAIRIE DE SENNELY 45 (Loiret)

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe